



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2009

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

Monsieur ALMASIO remplacé par Madame GERNER  
 Monsieur MOUTET remplacé par Madame MORNET  
 Monsieur ERNEWEIN remplacé par Madame GAUDIOT  
 Monsieur GLOEIKLER remplacé par Monsieur VILLEMET  
 Monsieur MAHAUT remplacé par Monsieur FABBRI

M. PIZELLE, GIROUX, SOUHAIT, VINCENT, SALLAF, GONCALVES

### \* Délibération Modificative n° 1

Après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de procéder aux virements et inscriptions nouvelles suivant le tableau ci-dessous

## BUDGET PRINCIPAL

### SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
017	73961	Charges Financières	Dotation d'Attribution	-6 000,00	
0200	60622	Services Généraux	Carburant	-2 000,00	
0200	6156	Services Généraux	Maintenance	14 000,00	
0200	616	Services Généraux	Assurances	-3 000,00	
0200	778	Services Généraux	Autres produits exceptionnels		6 000,00
331	61523	Diverses Actions Culturelles	Entretien voies et réseaux	10 000,00	
331	65734	Diverses Actions Culturelles	Subv de fonct. aux communes	15 000,00	
413	60611	Piscine	Eau - Assainissement	-75 000,00	
413	606121	Piscine	Gaz	20 000,00	
413	616	Piscine	Assurances	-2 000,00	
413	6226	Piscine	Honoraires	-10 000,00	
413	637	Piscine	Autres Impôts et Taxes	2 000,00	
812	6554	Collecte-Traitement O.M.	Contribution org. De regroupement	24 000,00	
812	778	Collecte-Traitement O.M.	Autres produits exceptionnels		-135 000,00

812	758	Collecte-Traitement O.M.	Produits divers de gestion courante		187 000,00
813	60622	Propreté Urbaine	Carburant	-10 000,00	
900	60611	Développement Economique	Eau - Assainissement	-5 000,00	
017	022	Charges financières	Dépenses de fonct. imprévues	38 000,00	
017	675	Charges Financières	Valeur comptable immo cédées	99 000,00	
015	776	Charges Financières	Produits cession immobilisations		99 000,00
016	023	Affectation du résultat	Virement à la section d'invest.	48 000,00	
<b>TOTAL</b>				<b>157 000,00</b>	<b>157 000,00</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
016	021	Affectation du résultat	Virement de la section de fonct.		48 000,00
017	192	Charges financières	Différences sur cession d'actifs	99 000,00	
015	2118	Autres produits financiers	Cession immo. corp-autres terrains		99 000,00
0200	2183	Services Généraux	Matériel informatique	3 000,00	
0200	2184	Services Généraux	Matériel de bureau	5 000,00	
810	205	S.I.G.	Logiciels	-5 500,00	
810	2183	S.I.G.	Matériel informatique	5 500,00	
900	2042	Développement économique	Subv. d' éqpt à pers. de dt privé	10 000,00	
017	020	Charges financières	Dépenses d'invst imprévues	30 000,00	
<b>TOTAL</b>				<b>147 000,00</b>	<b>147 000,00</b>

### BUDGET ANNEXE BATIMENT D'ACTIVITE ZI ATTON

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts en euros	1 000,00	
23	2313	Constructions	-1 000,00	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

#### SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
75	758	Produits divers de gestion courante		96 000,00
74	747	Subvention du département		-10 000,00
011	617	Etudes	7 000,00	
73	734	Versement transports		20 000,00
014	739	Restitution taxe versement transports	1 000,00	
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00	
<b>TOTAL</b>			<b>28 000,00</b>	<b>106 000,00</b>

Adopté par 33 voix pour et 2 abstentions (MM VAILLANT et ROSSIGNOL)

### **\* Emprunt 2009.**

Afin d'équilibrer la section d'investissement du budget de l'exercice 2009, il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant total de 290 000 €, décomposé comme suit

140 000 € à taux variable  
Et 150 000 € emprunt "capé"

Le crédit agricole ayant proposé les meilleures offres a été retenu.

Adopté par 32 voix pour et 3 abstention (MM CAVAZZANA, VAILLANT et ROSSIGNOL).

#### ***Discussion***

Monsieur CAVAZZANA demande quelles sont les raisons ayant conduit à scinder l'emprunt en 2 contrats.

Monsieur LIGER explique que la proposition faite à la Commission des Finances consistait à souscrire la totalité de la somme sur un contrat « capé » mais cette dernière a estimé que vu les taux très faibles actuellement, il serait intéressant d'en souscrire une partie en taux variable, la modicité du capital emprunté sous cette forme limitant considérablement les risques en cas de remontée brutale des taux.

### **\*Renouvellement de ligne de trésorerie**

Suite à une consultation auprès de différents établissements financiers, la ligne de trésorerie a été renouvelée pour un montant de 1 200 000 €. Le Crédit agricole a été retenu.

Adopté à l'unanimité

#### ***Discussion***

Monsieur CAVAZZANA pense qu'il s'agit là d'un crédit "revolving" et que la Com Com a donc recours à des procédés que l'on déconseille aux simples particuliers pour leur éviter le surendettement.

Monsieur le Président et Monsieur LIGER précisent qu'il s'agit simplement d'une mesure de sécurité qui n'est utilisée qu'en cas de besoin urgent de liquidités puisque la ligne de trésorerie permet de débloquer rapidement des fonds pour faire face à un décalage ponctuel entre les dépenses et les recettes.

En réponse à une question de M. Bertelle, M. Liger confirme que cette ligne n'a d'ailleurs pas été utilisée l'année dernière.

### **\* Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du BP 2010**

Afin de faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010, il est nécessaire d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % de ceux inscrits au budget primitif 2009.

Le Conseil Communautaire, après délibération, et à l'unanimité

Décide d'ouvrir les crédits suivants :

- compte 2042 : 12 000 €
- compte 205 : 9 000 €
- compte 2173 : 7 000 €
- compte 2188 : 20 000 €
- compte 2313 : 25 000 €
- compte 2315 : 4 000 €

Les crédits éventuellement utilisés dans le cadre de ces ouvertures de crédits devront être obligatoirement repris dans le budget primitif de l'exercice 2010.

#### **\* Fonds de concours à la commune de Blénod lès PAM**

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, et dispose que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant la délibération du conseil municipal de la Ville de Blénod, en date du 17 novembre 2009, sollicitant un fonds de concours de 15 000 € pour le fonctionnement du cinéma municipal « Jean Vilar »,

A l'unanimité, le conseil communautaire décide qu'un fonds de concours de 15 000 € pour le fonctionnement, au titre de l'année 2009, du cinéma municipal « Jean Vilar » sera versé à la Ville de Blénod,

#### ***Discussion***

Monsieur ROSSIGNOL fait remarquer qu'il s'agit là d'une aide ponctuelle et que c'est chaque année, au titre de la compétence "maintien de l'activité cinématographique" qu'il faudrait aider ce cinéma classé "d'arts et essais".

Monsieur PORTELANCE rappelle que ce fonds de concours est versé au titre de l'équité, puisque une subvention exceptionnelle du même montant à été versée au cinéma Concorde.

Par ailleurs il précise que le petit film de présentation de la Communauté de Communes, qui était prévu pour la diffusion dans les deux sites, est en cours de réalisation et sera bientôt visible à chaque séance.

#### **\* Subvention à l'Association "Tourisme et Loisirs du Père Hilarion"**

Une subvention de 3 500 € sera versée à l'Association "Tourisme et Loisirs du Père Hilarion" pour la rénovation du système d'assainissement de la maison du Père Hilarion.

Adopté par 34 voix pour, Monsieur VILLEMET, entrepreneur retenu pour les travaux s'abstient de voter.

#### ***Discussion***

Monsieur ROSSIGNOL déplore que le dossier de demande de subvention ne soit pas plus complet et que l'on n'y trouve pas le bail emphytéotique, d'autre part, le devis proposé est correct, mais il aurait fallu en demander à plus d'entreprises.

### **\* Modification des modalités de prise en charge des repas des sapeurs pompiers volontaires**

Depuis 1999 la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson (à l'époque, le District) prend en charge les repas des sapeurs pompiers volontaires pour les gardes assurées les week end et les jours fériés. Pour tenir compte des demandes des intéressés, dans la mesure où elles concernent le même nombre de personnels et n'entraînent pas d'augmentation du coût de la mesure, il est décidé, à l'unanimité, de prendre en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les repas pour les gardes des soirs de semaine, et non plus les week-end et jours fériés.

### **\* Indemnités de fonction au Président et aux Vices Présidents**

La valeur du point d'indice de la fonction publique ayant été augmentée de 0,8 %, les indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont augmentées dans les mêmes proportions

Elles subiront les variations normales des traitements de la fonction publique territoriale sans prise d'une autre délibération. Chaque année les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

### ***Discussion***

Monsieur VAILLANT précise qu'une étude récente révèle que le montant total des indemnités versées aux élus ne représente que 0,12 % du budget total des collectivités, ce qui est dérisoire.

### **\* Modification du régime des titres restaurant**

Après avis favorable du CTP et de la Commission des Finances, il est décidé à l'unanimité d'attribuer à chaque agent 1 titre restaurant par jour travaillé soit au maximum 22 carnets de 10 titres par an.

### ***Discussion***

Monsieur CAVAZZANA se dit très content que cette mesure soit adoptée et espère que sa remarque lors d'un précédent conseil a contribué à la prise de cette décision.

### **\* Modification du tableau des effectifs**

Pour faire face à divers mouvements de personnel, le Conseil Communautaire, après avis favorable du CTP et de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De créer :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe
- 3 postes d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe

Et de supprimer les postes budgétaires non pourvus suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe TNC 28 heures/semaine
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de Rédacteur

1 poste d'Assistant de conservation 1<sup>ère</sup> classe TC  
2 postes d'Assistant de conservation 2<sup>ème</sup> cl  
1 poste d'Assistant qualifié de conservation 2<sup>ème</sup> cl

1 poste d'ETAPS 1<sup>ère</sup> cl  
2 postes d'OTAPS 2<sup>ème</sup> classe  
2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> cl

**\* Refonte des différents régimes indemnitaires**

A la demande de la Chambre Régionale des Comptes les régimes indemnitaires, mis en place par diverses délibérations au fil des années, sont regroupés sur une seule et même délibération.

Adopté à l'unanimité.

**\* Rapport d'activité du service balayage mécanisé – exercice 2008**

Chaque personne a trouvé ledit rapport sur table et en a pris connaissance.

***Discussion***

Monsieur CAVAZZANA explique que l'aire de stockage des déchets, mise à disposition gratuitement par la Ville de Pont à Mousson, n'est pas aux normes et propose que la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson se penche sur ce problème et réalise les améliorations à apporter pour la mise aux normes.

Monsieur FUNKE, à la demande de Monsieur le Président, précise que c'est un projet à voir en commun avec la Ville de Pont à Mousson.

**\* Question et communications diverses**

Monsieur le Président donne lecture des différentes décisions prises.

\*\*\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Pont-à-Mousson le 8 décembre 2009.